

**Groupe Genre, Empowerment et Sécurité Alimentaire  
de la Commission Femmes et Développement**

**L'accès et le contrôle des ressources  
par les femmes : un défi pour la sécurité  
alimentaire**

**Recommandations**



# Vers une sécurité alimentaire : des inégalités à combattre

## LE RÔLE DES FEMMES DANS LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Ces dernières années, que ce soit la crise des matières premières (produits agricoles, pétrole...), la crise financière ou la crise environnementale (changements climatiques), ces crises ont eu des impacts sur la sécurité alimentaire mondiale. En 2009, le nombre de personnes ayant faim dans le monde a augmenté jusqu'à 1,02 milliard, le chiffre le plus élevé depuis 1970. Depuis l'année passée, plus de 100 millions de personnes ayant faim se sont ajoutées.

Le plus grand paradoxe est que 70 % de ceux qui ont faim vivent en zones rurales. Et les plus touchés sont les femmes et les enfants. Pourtant, les femmes produisent 60 à 80 % des aliments dans les pays du Sud et sont responsables de la moitié de la production alimentaire mondiale. (FAO, 2009)

Par leur rôle socioculturel, les femmes sont responsables des cultures vivrières (les produits que l'on retrouve chaque jour sur la table), de l'approvisionnement en eau et de la collecte et/ou production des plantes médicinales. Ce sont également elles qui préparent les repas et cherchent à équilibrer la diète alimentaire de la famille. En outre, en milieu urbain, elles contribuent considérablement au budget alimentaire du ménage grâce à leurs activités rémunératrices. Malgré cela, un peu partout dans le monde et notamment en Afrique, ces femmes jouissent généralement de moins de droits que les hommes : comme par exemple l'accès et le contrôle de la terre (ou encore la sécurité de garder cette terre), l'accès aux moyens financiers, aux moyens de productions, etc.

Aussi les femmes sont acculées à chercher des terres lointaines, ce qui accroît leurs charges, et parfois les place dans des situations de risques (violences, victimes d'infractions par manque d'information lorsqu'elles tombent sur des aires de pâturages,...).

L'accès et le contrôle des moyens financiers sont restreints : pour les pays africains, seuls 10 % des crédits agricoles sont octroyés aux femmes. Elles ont peu d'accès aux intrants agricoles, que ce soit aux produits (semences

améliorées, pesticides, etc.) ou aux outils car elles ne bénéficient pas de services de vulgarisation ou manquent de moyens.

De plus, l'accès et le contrôle du temps et de la main d'œuvre sont aussi problématiques. Les femmes doivent combiner les charges liées à la reproduction de la famille et le travail productif, ce qui fait que leurs journées sont souvent surchargées.

Enfin, les femmes ont peu d'accès à l'information, à la formation et à la prise de décision et souvent, leurs besoins pratiques et leurs intérêts ne sont pas pris en cause car elles sont trop peu ou pas assez représentées dans les instances de prise de décision.

Le défi à relever consiste à atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'accès et le maintien des ressources leur permettant ainsi de contribuer ensemble à la sécurité alimentaire, dont les trois éléments centraux sont : la disponibilité des aliments, c'est-à-dire une production alimentaire suffisante, l'accès économique et physique aux denrées alimentaires exploitables et enfin la sécurité nutritionnelle. Les femmes remplissent des fonctions importantes dans l'apport de ces trois éléments indispensables à la sécurité alimentaire.

## L'EMPOWERMENT DES FEMMES COMME STRATÉGIE DURABLE

Durant cette dernière décennie, le thème de la sécurité alimentaire a reçu de plus en plus d'attention et les stratégies pour relever ce défi ont de fait évolué. La démarche d'empowerment des femmes s'inscrit donc logiquement comme piste de solution, au niveau individuel et au niveau des organisations. Quatre composantes sont prises en compte: AVOIR (le pouvoir économique) – SAVOIR (le pouvoir des connaissances) – VOULOIR (le pouvoir interne) – POUVOIR (le pouvoir social et politique).

C'est pourquoi la Commission Femmes et Développement recommande à tous les niveaux d'acteurs\* de mettre en priorité ces quatre composantes dans les politiques de développement.

# AVOIR

L'**objectif** de l'**avoir** suppose l'égalité dans l'accès et le contrôle des femmes aux ressources, à la terre, au temps, aux crédits, aux marchés et aux technologies leur permettant de produire les aliments.

❑ Promulguer et appliquer les lois qui accordent des droits égaux de propriété aux femmes et aux hommes – notamment les lois relatives à l'héritage des terres -; sensibiliser les chefs traditionnels ainsi que les populations à la base pour que ces lois soient appliquées.

❑ Encourager la production et la diversification des cultures vivrières grâce à plus d'informations, à des recherches-actions et à d'autres activités de vulgarisation.

❑ Encourager le développement des techniques d'allègement des tâches, encourager la répartition égale des tâches entre hommes et femmes et entre garçons et filles.

❑ Mettre en place des services sociaux (garderies d'enfants, etc.)

❑ Assurer l'approvisionnement en eau potable, en électricité et en énergies renouvelables.

❑ Améliorer l'accès aux soins de santé et de nutrition.

❑ Favoriser la création de mutuelles d'épargne et de crédit à des conditions accessibles à toutes et à tous.

❑ Encourager et accompagner les activités génératrices de revenus comme la transformation de produits agricoles vivriers et la création de micro-entreprises rurales.

❑ Impliquer les hommes et les femmes dans la gestion et l'organisation des travaux aux champs ainsi que des greniers en Afrique de l'Ouest.

❑ Améliorer les infrastructures de transport.

❑ Améliorer l'accessibilité et la qualité des marchés par une meilleure mobilité (en termes d'accès, temps, moyens et permission) et par une promotion du commerce équitable.

❑ Améliorer les infrastructures de stockage et les techniques de conservation.

❑ Promouvoir la certification des produits biologiques.

## \* ACTEURS À QUI SONT ADRESSÉES LES RECOMMANDATIONS

❑ = Etat : gouvernements nationaux, locaux, services techniques, ministères de l'Agriculture et ministères en charge de la promotion féminine, institutions internationales.

❑ = Autorités coutumières : autorités coutumières, religieuses et traditionnelles.

❑ = Organismes de recherche : universités, instituts nationaux statistiques, écoles agricoles.

❑ = Société civile : organisations paysannes, ONG, groupements de femmes, familles, médias.



# SAVOIR

L'objectif du **savoir** est la création, la diffusion et le partage des connaissances ainsi que l'élaboration de données statistiques sur l'agriculture qui prennent en considération les inégalités femmes/hommes.

▣ S'assurer que dans les recherches, diagnostics et collectes de données, toutes les informations soient différenciées par sexe.

▣ S'assurer que les recherches tiennent compte des questions spécifiques au genre (violence, accès et contrôle des ressources, accès aux aliments, identification des discriminations alimentaires, répartition de la diète alimentaire au sein de la famille, identification des pratiques coutumières favorables et défavorables aux femmes).

▣ Développer des recherches-actions qui tiennent compte des spécificités des hommes et des femmes notamment sur des thèmes comme :

- > Les rôles des hommes et des femmes dans l'agriculture
- > La production et la conservation de semences
- > L'impact des changements climatiques sur la sécurité alimentaire
- > L'impact des politiques de coopération sur la sécurité et la souveraineté alimentaire.

▣ Impliquer hommes et femmes dans la formation et les campagnes de sensibilisation sur : le genre, les lois et les droits, la nutrition, le fonctionnement des services techniques, les cultures vivrières et durables, l'alphabétisation fonctionnelle, économique et politique.

▣ Renforcer les capacités des services techniques au niveau national et décentralisé en matière de sécurité alimentaire.

▣ Développer et soutenir des systèmes de communication accessibles aux populations rurales, périurbaines et urbaines prenant en compte les thématiques ayant trait aux accès et contrôle des ressources, à la nutrition, aux discriminations alimentaires et aux droits des femmes.

▣ Organiser des visites d'échanges d'expériences pour femmes et hommes afin de valoriser des approches innovatrices sur le plan technique et sur le plan social (changement des rôles hommes/femmes).

▣ Encourager la valorisation et la capitalisation des connaissances des femmes et des hommes sur les écosystèmes et les cultures traditionnelles.

▣ Collecter des données différenciées par sexe sur l'agriculture et sur les trois piliers de la sécurité alimentaire :

- > Disponibilité/Production
- > Accessibilité/Marchés
- > Utilisation/Nutrition

et les mettre au service des planificateurs, techniciens et décideurs.





# VOULOIR

L'objectif du **vouloir** c'est le changement des mentalités vers des normes et coutumes favorables à tous les membres de la famille, ainsi que l'appui au leadership féminin.

☑ Appuyer la sensibilisation de tous les acteurs concernés (autorités locales, religieuses et coutumières, hommes, femmes et enfants) au respect des droits des femmes.

☑ Assurer un environnement de sécurité physique pour permettre aux femmes d'assumer leurs fonctions en tant que productrices, gestionnaires, transformatrices, commerçantes...

☑ Travailler sur l'estime de soi des femmes et appuyer l'émergence de femmes leaders.

☑ Mettre en œuvre les réglementations visant à lutter contre toute forme de discrimination envers les femmes pour ce qui concerne l'accès et le contrôle des ressources (la terre et les moyens de production), la répartition de la diète alimentaire au sein de la famille et les tabous alimentaires.

☑ Mettre en place des réseaux d'organisations de femmes.

☑ Former les hommes et les jeunes au respect des femmes et aux bonnes règles de vie (santé, alimentation, etc.).



# POUVOIR

L'**objectif** du **pouvoir** est que la société civile - notamment les groupements de femmes - participe à l'élaboration des politiques en matière de sécurité alimentaire. C'est-à-dire soutenir une autonomie des Etats pour qu'ils assurent une sécurité alimentaire et qu'ils soutiennent une agriculture familiale durable. Reconnaître le rôle fondamental des femmes dans la sécurité alimentaire et rendre les lois en matière de genre effectives.

- ▣ Examiner et réorienter les politiques agricoles et alimentaires afin qu'elles défendent une agriculture familiale durable et prennent en compte les intérêts particuliers des femmes dans l'exploitation familiale, qui n'est pas un tout homogène.
- ▣ Réguler la filière agroalimentaire afin de protéger une agriculture locale dans les pays où la sécurité alimentaire n'est pas assurée.
- ▣ Renforcer le pouvoir politique des Etats pour réguler les marchés afin de garantir le droit à l'alimentation et des prix rémunérateurs et stables pour les producteurs et productrices dans un contexte de forte volatilité et de défis climatiques.
- ▣ Appuyer l'intégration des femmes dans les structures de pouvoir ainsi que leur participation effective au développement rural et aux stratégies de sécurité alimentaire.
- ▣ Veiller à la prise en compte de la dimension du genre lors de l'élaboration des budgets (genderbudgeting) des ministères techniques

concernés (agriculture, économie/finances, développement rural, environnement) et leur attribuer un budget adéquat.

- ▣ Impliquer le ministère en charge de la promotion de la femme dans l'analyse et l'élaboration des politiques nationales agricoles et de sécurité alimentaire. Faire des liens entre les ministères tels que l'agriculture, le développement rural, l'environnement et le ministère de la femme notamment à travers des espaces interministériels réservés à une analyse de genre.
- ▣ Elaborer des lois qui garantissent un accès équitable aux ressources naturelles, productives et à l'alimentation (droit à l'alimentation).
- ▣ Revoir les textes fondamentaux en vigueur (Constitution), vérifier leur application afin de garantir un accès et un contrôle équitables aux ressources naturelles (eau, terre, biodiversité, etc.), à la connaissance, aux crédits et aux infrastructures.
- ▣ Promouvoir les organisations de femmes (organisations agricoles et d'économie solidaire liées à l'agroalimentaire).
- ▣ Renforcer la participation effective des femmes dans l'organisation et la gestion financière de la production, du stockage et de la commercialisation des produits agricoles au sein des organisations agricoles et des organisations faitières.
- ▣ Encourager une plus grande participation des femmes quant à la prise de décisions au sein des ménages.

Une publication de la Commission Femmes et Développement

Rue des Petits Carmes 15 (Na 59 – B305) - B-1000 Bruxelles

Tél. +32 2 501.44.43 - Fax +32 2 501.45.44 - Courriel: [cvo-cfd@diplobel.fed.be](mailto:cvo-cfd@diplobel.fed.be)

Dessins de Lisette Caubergs

Date de parution : Octobre 2010

Dépôt légal : 0218/2010/33

